

Communiqué de la section LDH- Metz concernant Hélène YLDIZ

Hélène YLDIZ est élève au lycée Saint Exupéry de Fameck. Elle a été sélectionnée comme finaliste pour le concours de plaidoirie organisé par le mémorial de Caen.

La finale a eu lieu le 26 janvier. Hélène YLDIZ a obtenu le prix de l'engagement citoyen.

Comme tous les candidats, elle a choisi un thème à défendre, une injustice qui la touche : les Alevis en Turquie.

Sa plaidoirie évoque l'absence de liberté de culte en Turquie, les pressions sur les minorités. Elle s'appuie sur les récits de ses parents, de ses grands-parents, de sa famille restée en Turquie. Elle met en regard ces récits et la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle souligne les décalages.

Souligner des décalages, c'est faire une analyse politique de ce qui se passe dans le pays, au regard de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Dans un jugement rendu le 26 avril 2016, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a donné raison à 203 plaignants turcs de confession alévi reconnaissant que la Turquie violait leur liberté religieuse garantie par l'article 9 de la convention européenne des droits de l'homme, et les discriminait, en vertu de l'article 14.

Hélène est une lycéenne. Elle participe à un concours organisé au sein de l'Education nationale afin de promouvoir l'exercice de la citoyenneté. Elle obtient le deuxième prix national et mérite donc d'être félicitée et encouragée.

Au lieu de cela, depuis sa plaidoirie à Caen, elle est harcelée sur les réseaux sociaux.

Cette pression est intolérable.

La section de Metz de la ligue des droits de l'homme est très attentive à ce dossier. Comme le dit Stéphane Grimaldi, le directeur du mémorial de Caen "Si on ne peut plus émettre une opinion librement dans un concours lycéen c'est notre République qui est menacée".



Bernard Leclerc
Président de la section de Metz
1, rue du Pré Chaudron
57070 METZ
06 95 65 64 30
ldh.metz@ldh-france.org